

Documents nécessaires à la création d'un n° Pacage de GAEC

SOCIETE	A DEMANDER A
Imprimé nouveau demandeur (remplir le cadre DEMANDEUR EN SOCIETE) Adresse (exacte) téléphone fax	ci-joint ou DDTM ou site internet http://www.somme.gouv.fr/
Copie de la carte nationale d'identité de chaque associé	
Numéro SIRET (Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements)	Mme BELLET – Chambre d'Agriculture
Extrait K.Bis de moins de 3 mois	Greffe du Tribunal de Commerce
Attestations d'affiliation à la MSA (société et associés exploitants)	Mutualité Sociale Agricole
Copie des statuts précisant la qualité et la fonction de chaque associé	
S'il y a changement de forme juridique, copie du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire	
Relevé d'Identité Bancaire (IBAN)	
Rappel : le passage en comité départemental d'agrément est obligatoire pour l'agrément ainsi que pour les modifications ultérieures	S DESANLIS - DDTM

Documents nécessaires à la création d'un n° Pacage pour les ASSOCIES du GAEC n'ayant pas de numéro

ASSOCIE DE GAEC	A DEMANDER A
Imprimé nouveau demandeur (remplir le cadre : DEMANDEUR INDIVIDUEL) Adresse (exacte) téléphone fax	ci-joint ou DDTM ou site internet http://www.somme.gouv.fr/
Copie de la carte nationale d'identité	
Attestation d'affiliation à la MSA	Mutualité Sociale Agricole

Remarque : un numéro de Pacage doit être attribué à chaque associé afin de les rattacher au GAEC

A faire parvenir :

CAD - DDTM de la Somme - SEA ou à l'adresse de messagerie : ddtm-sdea-usager@somme.gouv.fr
Cellule Usager
1 boulevard du Port
80026 AMIENS cedex 1 Contact : 03 60 03 45 95

Penser si nécessaire :

Formulaire cession-reprise de droits PMTVA*	S. DESANLIS- DDTM
Clause (s) de transfert de DPU**	s. DESANLIS - DDTM
Transfert quotas laitiers***	S. DESANLIS - DDTM LAITERIE

* En cas de **Cession Reprise Totale** des droits à Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes, un formulaire est à retirer auprès de notre service ou à télécharger sur <http://www.somme.gouv.fr/>.

** En cas de transfert de **Droits à Paiement Unique**, les clauses et la liste des pièces justificatives sont disponibles sur <http://www.somme.gouv.fr/> ou dans notre service.

*** En cas de transfert de quotas laitiers, la demande doit être adressée, accompagnée des pièces justificatives à Sabine Desanlis.